



Procès-verbal
Séance du 18 septembre 2024

<p>Convocation du 13/09/2024</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Nombre de conseillers présents : 17</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 25 septembre 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</p> <p>Présents : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal REQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Laurent DINAND, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOENS, Marietta LUCAS.</p> <p>Absents excusés : Éric JAMET, Murielle CHAPU.</p>
--	--

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- M. Éric JAMET a donné pouvoir à Mme Sylvie BELLANGER

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Dominique GOURIER est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 01– Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024.
 - 02 – Demande d'avis sur l'arrêté préfectoral protection du biotope grèves de la Loire de Montsoreau à La Daguinière
 - 03 – Participation aux charges de fonctionnement de France Services
 - 04 – Contrat d'assurance groupe « risques statutaires » 2025-2027
 - 05 – Demande de fonds de concours pour l'achat d'arceaux à vélo
 - 06 – Demande de subvention auprès du département en vue de l'aménagement d'une piste cyclable entre le bourg et la RD 952
 - 07 – Demande de subvention au titre du fonds vert en vue de l'aménagement d'une piste cyclable entre le bourg et la RD 952
 - 08 – Demande de subvention auprès du département au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes pour les travaux de restructuration et d'extension des vestiaires du stade (suite à modification)
 - 09 – Programme de haies bocagères 2024-2025
 - 10 – Prise en charge des frais de transport et d'hébergement des élus à l'occasion du congrès des maires de France 2024
 - 11 – Compte-rendu de la commission « enfance » : point sur la rentrée scolaire 2024-2025 et permis à points
 - 12 – Compte-rendu de la commission « communication »
 - 13 – Compte-rendu de la commission « bâtiments »
 - 14 – Point sur le dossier Ages & vie
 - 15 – Changements de destination des bâtiments du territoire communal
 - 16 – Décisions prises par le maire par délégation.
 - 17 – Questions diverses :
- Courrier au Préfet sur la prolongation de la DSR bourg centre

D20240918-01-Approbation du PV du 11 juillet 2024
Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024



Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024.

D20240918-02-AvisArreteProtectionBiotope

Acte 9.1 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes

DEMANDE D'AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL de protection du biotope « Grèves de la Loire de la Daguinière à Montsoreau »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Maine-et-Loire est le premier département d'accueil pour les populations ligériennes de Sternes, espèces emblématiques qui nichent sur les grèves de la Loire. L'évolution géographique des sites de nidifications liées aux déplacements des bancs de sable et les échecs de reproduction constatés depuis plusieurs années, ont mis en évidence la nécessité de renforcer la protection des oiseaux de Loire.

Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale des aires protégées, l'élaboration d'un nouvel arrêté de protection du biotope, mieux adapté aux dérangements subis et aux nouveaux sites de reproduction identifiés pour les sternes, s'est imposé comme une priorité.

La procédure réglementaire applicable en matière de protection des biotopes, telle que définie dans le code de l'environnement, requiert l'avis de toutes les communes concernées par le projet. Cet avis est réputé favorable s'il n'est pas intervenu dans le délai de trois mois suivant la saisine.

Après lecture de l'arrêté préfectoral de protection du biotope « Grèves de la Loire de la Daguinière à Montsoreau », l'assemblée délibérante est invitée à émettre son avis.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

- **EMET**, à l'unanimité des membres présents et représentés, un **avis favorable** à l'arrêté préfectoral de protection du biotope « Grèves de la Loire de la Daguinière à Montsoreau ».

D20240918-03-ParticipationMaisonFranceServices

Acte 7.10.6 Finances locales – Divers – Autres

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICES

Monsieur le maire rappelle que la commune d'Allonnes (49) a souhaité sur son territoire une Maison France Services. Or, aujourd'hui, on constate que, non seulement les habitants des communes de l'ex canton d'Allonnes mais aussi d'**autres territoires** voisins, fréquentent la MFS.

La commune d'Allonnes demande pourtant aux seules communes du Pays Allonnais de participer aux charges de fonctionnement alors que les MFS bénéficient déjà d'un soutien financier de l'Etat avec la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) soit 15 000 € par an **pour le fonctionnement**.

En 2023, 3 281 visites ont été réalisées, soit une moyenne de 17,3 visites par jour. Parmi les 2 018 usagers du Pays Allonnais, 991 proviennent de la commune d'Allonnes, soit 49 %. Mais 511 visites proviennent d'autres communes hors Pays Allonnais.

Le bilan financier du fonctionnement de la MFS indique un total de dépenses de 72 105,52 € TTC et un total de recettes de 57 557,90€ TTC. Il reste donc 14 547,62 € TTC à financer.

Le déficit est réparti sur la base des populations municipales et la commune d'Allonnes continuera à prendre à sa charge les participations des communes ne souhaitant pas s'engager.

Le reste à charge serait donc réparti de la façon suivante :



Commune	Population municipale	Répartition
Allonnes	2 947	3 451,00 €
Brain-sur-Allonnes	2 046	2 396,00 €
La Breille-les-Pins	600	703,00 €
Neuillé	988	1 157,00 €
Varennes-sur-Loire	1 859	2 177,00 €
Villebernier	1 438	1 684,00 €
Vivy	2 545	2 980,00 €
TOTAL participations	12 423	14 548,00 €

M. Gilles TALLUAU trouve anormal qu'une partie des fonds DETR soient versés pour du fonctionnement et que les communes de provenance des usagers ne soient pas toutes mises à contribution et pas seulement celles du Pays Allonnais. La participation financière de l'Etat devrait aussi être plus importante. Se pose aussi la question de la pérennité des dotations des différentes institutions.

- Considérant que les services proposés dans les Maisons France Service sont des services publics, il appartient donc à l'Etat de prendre en charge à 100 % leurs coûts de fonctionnement ;
- Considérant que la commune d'Allonnes a décidé de son lieu d'implantation, c'est le principe décideur payeur qui doit s'appliquer ;
- Considérant que la commune d'Allonnes perçoit de l'Etat une Dotation Bourg Centre, dotation versée par l'Etat pour ce genre de charges ;
- Considérant que la commune d'Allonnes est une commune pôle et qu'à ce titre, elle bénéficie d'un soutien de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (petites villes de demain...) ;
- Considérant que la dotation DETR (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux), créée pour l'investissement des communes rurales, ne doit en aucun cas être affectée au fonctionnement, car cela pénalise les communes, notamment les plus petites, qui se trouvent ainsi privées de ressources pour financer leurs équipements ;
- Considérant que la Maison France Service est fréquentée par des personnes provenant de plusieurs communes et qu'il n'y a aucune raison que seules les communes de l'ex canton d'Allonnes participent aux charges de fonctionnement ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **REFUSE** que la commune de Varennes-sur-Loire participe aux charges de fonctionnement de la Maison France Service d'ALLONNES.

D20240918-04-ContratGroupeCDG

Acte 1.7 Commande publique – Actes spéciaux et divers

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de



rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, **à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture.**

Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de **30 jours fermes** pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge le Maire de signer la demande de consultation.

D20240918-05-Demande de fonds de concours CASVL
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

Demande de fonds de concours à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

VU l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et notamment les dispositions incluant la Commune de Varennes-sur-Loire comme l'une de ses communes membres,

VU le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à l'installation de supports de stationnements vélo pour l'année 2023 et 2024, adopté en Conseil communautaire le 16 novembre 2023,

Considérant que la commune de Varennes-sur-Loire souhaite, pour encourager la pratique du vélo, développer une offre qualitative de supports de stationnement vélo et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (article L. 5216-5 – VI du Code Général des Collectivités Territoriales),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours de **225,00 euros**, soit 50 % du montant total HT (450,00) du coût d'acquisition de 10 supports de stationnement vélo sous forme de « U » inversé,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire, ou l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours.

D20240918-06-Demande de subvention infrastructures cyclables
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

DEMANDE D'AIDE A LA CREATION D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES SUR LA RD 85 ENTRE LE BOURG ET LE PONT DE MONTSOREAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le 25 juillet 2023, l'Agence Territoriale Départementale de Baugé a présenté à la commune l'étude d'orientation qu'elle avait sollicité en vue de l'aménagement d'une liaison cyclable, sur la RD 85, entre le bourg et le rond-point situé à l'entrée du pont de Montsoreau.

Ce projet est susceptible de se voir accorder, par le conseil départemental de Maine-et-Loire, une **aide à la création d'infrastructures cyclables.**



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **APPROUVE :**

- **Le projet de création d'une liaison cyclable, sur la RD 85, entre le bourg et le rond-point situé à l'entrée du pont de Montsoreau présenté par l'ATD de Baugé ;**

TRAVAUX & HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE	Montant H.T.
Création d'une piste cyclable unidirectionnelle de part et d'autre de la RD	30 000,00 €
Aménagement d'une traversée cyclable	2 000,00 €
Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD	90 000,00 €
Requalification du chemin cyclable existant	4 800,00 €
Installations de chantier et frais divers	12 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	10 500,00 €
TOTAL	149 300,00 €

- **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION FONDS VERT (50 %)	74 650,00 €
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE (25 %)	37 325,00 €
AUTOFINANCEMENT (25 %)	37 325,00 €
TOTAL	149 300,00 €

➤ **SOLLICITE** une subvention du Département du Maine-et-Loire au titre de l'aide à la création d'infrastructures cyclables au taux de 25 % et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

➤ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'autorisation et d'entretien.

D20240918-07-Demande de subvention FONDS VERT 2024

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT - AXE 3 -
DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DURABLES EN ZONES RURALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune, labellisée « VILLAGE D'AVENIR » avait sollicité, auprès de l'Agence Territoriale Départementale de Baugé, une étude d'orientation en vue de l'aménagement d'une liaison cyclable, sur la RD 85, entre le bourg et le rond-point situé à l'entrée du pont de Montsoreau. Cette étude a été rendue le 25 juillet 2023.

Aménager cette portion permettra aux cyclistes de rejoindre, dans un premier temps, les communes de Montsoreau, Fontevraud et Turquant. Dans un second temps, elle permettra de rejoindre la piste cyclable qui reliera la commune de Villebernier à la gare de Saumur, dont le projet, à l'initiative des communes de Varennes-sur-Loire et de Villebernier, appuyées par l'agglomération de Saumur, a également fait l'objet d'une étude d'orientation réalisée par l'ATD de Baugé. Cette portion est inscrite au schéma directeur de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire car elle répond à une utilisation quotidienne de cyclistes se rendant à la gare de Saumur.

La commune est propriétaire du foncier.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au fonds vert :

Axe 3 – Développement des mobilités durables en zones rurales



Le coût a été estimé à **149 300,00** euros HT (dont 10 500,00 € HT de frais de maîtrise d'œuvre), soit **179 160,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement d'une liaison cyclable, sur la RD 85, entre le bourg et le rond-point situé à l'entrée du pont de Montsoreau ;

➤ **APPROUVE** :

○ **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

TRAVAUX	Montant H.T.
Création d'une piste cyclable unidirectionnelle de part et d'autre de la RD	30 000,00 €
Aménagement d'une traversée cyclable	2 000,00 €
Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD	90 000,00 €
Requalification du chemin cyclable existant	4 800,00 €
Installations de chantier et frais divers	12 000,00 €
Honoraires	10 500,00 €
TOTAL	149 300,00 €

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION FONDS VERT (50 %)	74 650,00 €
DEPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE (25 %)	37 325,00 €
AUTOFINANCEMENT (25 %)	37 325,00 €
TOTAL	149 300,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert - **Axe 3 – Développement des mobilités durables en zones rurales**, la subvention nécessaire au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage de ces travaux est souhaité avant fin 2024, sous réserve de l'accord des subventions.

D20240918-08-SubvDeptVestiaires

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES EXTENSION DU BATIMENT VESTIAIRES DU STADE CHAVIGNY

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le projet d'extension du bâtiment vestiaires du stade **Chavigny** est susceptible de se voir accorder, par le conseil départemental, une subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes 2024 Catégorie **LIEN SOCIAL « Lieux d'accueil et d'inclusion »**.

La commune, en conférant au sport un rôle essentiel en matière de lien social et d'éducation à la citoyenneté, envisage l'extension d'un bâtiment à usage de vestiaires/sanitaires, **accessible à tous** (associations sportives ou autres, école, centre de loisirs, familles ...).



Les installations de football sont mutualisées, depuis 15 ans, avec la commune de Villebernier et le club compte, à ce jour, 236 licenciés. Leur nombre a quasiment doublé depuis 4 ans. Il accueille, en outre, des joueuses et des joueurs des communes voisines de Montsoreau, Fontevraud, Turquant, Parnay et Souzay.

La Commune de VARENNES SUR LOIRE a missionné le cabinet d'architecture TC ARCHITECTURE afin d'étudier et estimer la faisabilité pour la restructuration et l'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny à Varennes-sur-Loire rendues nécessaires par la création d'équipes de football féminines : 1 équipe senior de 19 joueuses, 1 équipe U13 de 12 joueuses et 1 équipe mixte de jeunes joueuses de 7 de 8 à 11 ans

L'établissement recevant du public répartis sur l'ensemble du rez de sol sera de type X (équipement sportif couvert) et de 5ème catégorie.

La surface globale du bâtiment existant restructurée (125,76 m²) et de l'extension (73,55 m²) est estimée à 200,10 m².

Création d'une extension de 73,55 m² :

Bâtiment en maçonnerie, toiture terrasse, menuiseries extérieures en ALU laqué.

Isolation thermique par l'extérieur (ITE) en fibre de bois (145 mm d'épaisseur) et bardage bac acier.

Revêtement de sol de type carrelage, murs faïencés toute hauteur dans les douches et murs parpaings apparents peints dans les vestiaires.

REPARTITION DES ESPACES CREEES

- 1 vestiaire joueur (20,24 m²),
- 1 vestiaire arbitre avec lavabo et douche (9,08 m²),
- 1 wc joueur (13,43 m²),
- 1 local douche (8,45 m²),
- 1 dégagement (3,4 m²),
- **1 rangement matériel (18,95 m²).**

Ce lieu, ouvert à tous, servira de point de rencontre entre des personnes issues de différents milieux sociaux et permettra d'organiser des manifestations diverses. Les installations sont régulièrement mises à disposition non seulement pour des rencontres sportives mais également pour le sport à l'école, les activités du centre de loisirs (enfance et jeunesse), la fête de l'école, des fêtes de familles (mariages, anniversaires etc...).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny, mis à disposition de tous, pour un montant total de **220 768,80 € HT**, soit **264 922,56 € TTC** ;
- **ARRETE** le plan de financement suivant :

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION (20 %)	44 153,76 €
DETR 2023 (30 %)	66 230,64 €
CA SVL Fonds de concours (13 %)	29 180,00 €
AUTOFINANCEMENT	81 204,40 €
TOTAL	220 768,80 €

- **SOLLICITE** une subvention du Département au titre du dispositif de **soutien aux investissements des communes 2024 Catégorie LIEN SOCIAL « Lieux d'accueil et d'inclusion »** au taux maximum de 20 % et s'engage à financer la quote-part communale correspondante ;

- **PRECISE** que le démarrage de cette opération est souhaité au 1^{er} décembre 2024, sous réserve de l'accord des subventions.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Plantations de haies bocagères : programme 2024-2025

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a engagé en 2020 un programme d'actions visant la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'un Contrat Territorial Eau (CTEau) Authion 2020-2025.

Dans ce cadre, le syndicat coordonne et prend en charge l'organisation des **opérations de plantation de haies champêtres** sur le territoire du SAGE Authion, et permet aux planteurs de bénéficier d'une **aide de 80 % (HT) d'un forfait de 13,10 € HT/plan supplémenté de 4,70 € HT/plan pour une haie sur talus, forfait incluant la préparation du sol, l'achat et la plantation de plants, protection des plans et paillage, selon le respect des modalités d'exigibilité des subventions.**

Gilles TALLUAU, Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en place un programme de plantation avec le concours technique de l'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels), opérateur de plantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

➤ **D'AUTORISER** l'étude d'un nouveau programme de plantation de haies à l'automne 2024, d'environ **185 mètres linéaires**, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, financé à 80 % (HT). Le reste à charge pour la commune sera de **397,75 euros**.

Il ne faudra pas oublier de mettre des piquets pour protéger la haie des piétinements.

D20240918-10-CongresDesMaires

Acte 5.6.3 Institution et vie politique – Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus

MANDAT SPECIAL AU MAIRE : CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

La 106^{ème} édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 novembre 2024, au Pavillon 5 du parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater le maire et les adjoints à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité des frais de transport et d'hébergement occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** par 18 voix et une voix contre (M. Patrice MOËNS) les propositions susvisées.

D20240918-11-RéglementCantine

Acte 9.1 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes

MODIFICATION DE LA CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE



Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'un permis de bonne conduite a été mis en place à la rentrée scolaire 2024-2025 et qu'il convient, en conséquence, de modifier la charte du restaurant scolaire municipal.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de modifier la charte du restaurant scolaire municipal ainsi qu'il suit :

Les règles de vie :

- Crier, se bousculer, se lever ou se déplacer sans permission, taper avec du matériel : - **1 point**
- Gaspiller l'eau et la nourriture, abîmer le matériel, détériorer volontairement les locaux, désobéir, ne pas respecter ses camarades et les adultes : - **2 points**
- Brutaliser, insulter, humilier ou menacer un camarade ou un adulte : - **3 points**

Les sanctions :

Chaque point perdu sera inscrit sur ton permis avec la date et la bêtise que tu as faite.

Chaque fin de semaine, si tu as perdu des points, tu devras faire signer ton permis et le rapporter pour le LUNDI.

Au bout de 6 points perdus tu seras convoqué avec tes parents à la Mairie.

Si tu perds tes 12 points tu seras exclu de la cantine durant 1 semaine. A ton retour, tu récupères 6 points. Et si tu les perds à nouveau, l'exclusion devient définitive.

Compte-rendu de la commission « enfance » : point sur la rentrée scolaire 2024-2025 et permis à points

Les effectifs étaient de 145 élèves à la rentrée. 28 élèves de CM2 sont partis et seulement 8 élèves sont arrivés en petite section de maternelle.

Le 3 septembre, les classes de CE2, CM1 et CM2 ont assisté à un match de para-tennis sur le court de Roland Garros.

Les parents d'élèves au conseil d'école, la directrice d'école et les agents de surveillance se sont réunis pour mettre en place un permis de bonne conduite au restaurant scolaire et dans la cour d'école pendant la pause méridienne.

Compte-rendu de la commission « communication »

La date limite de retour des articles pour le bulletin municipal a été fixée au mardi 15 octobre 2024. La parution est prévue entre le 2 et le 6 décembre et la distribution entre le 9 et le 13 décembre. Le coût d'impression sera de 3 487 euros et le thème du dossier central « Varennes vue du ciel ». Des photos et vidéos des bâtiments et structures communales seront prises par un drone.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le contrat avec Elan Cité pour la diffusion des messages sur le panneau électronique car il n'est pas assez lisible et mal positionné. Il sera démonté.

Compte-rendu de la commission « bâtiments »

Monsieur le Maire informe des résultats de la consultation d'entreprises pour les travaux de rénovation et de restructuration de l'Agence Postale Communale. Tous les lots sont pourvus. Le montant des travaux s'élève à 41 103,77 € HT. Ils avaient été estimés à 42 000 € HT. La gâche électrique a été retirée et remplacée par un volet métallique qu'il faudra motoriser. Le déménagement est prévu vers le 20 octobre 2024. Le bureau sera transféré dans le bureau des adjoints pendant les travaux.

Monsieur Daniel POIRIER propose, pour les conseillers qui le souhaitent, de faire visiter les logements 7 et 9 rue de la Gare le jeudi 26 septembre à 18h00. Il a demandé des devis aux entreprises PEARSON et CHRIS RENOV. Un appartement pourrait être créé à l'étage du 7 rue de la Gare. Les travaux seraient financés par un emprunt.

L'armoire froide positive de la cuisine de la salle des loisirs doit être remplacée. L'entreprise Kalifroid a fait un devis de 2 648,00 € HT.

L'entreprise GALLARD a mis en sécurité les piliers du cimetière en attendant de recevoir la pierre pour les refaire.

Les travaux des logements 10 rue de la Loire seront terminés mi-avril 2025.



Point sur le dossier Ages & vie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jérémie COURTIER, directeur immobilier d'Ages et Vie Habitat. Plusieurs éléments repoussent considérablement le démarrage potentiel du chantier et peuvent remettre tout en cause.

Changements de destination des bâtiments du territoire communal

Sur les 36 bâtiments proposés, 32 ont été retenus pour y créer des chambres d'hôtes. Les changements de destination seront opposables en mars 2025 après enquête publique.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2024-08-31	22/08/2024	Gilles TALLUAU	Finances locales – Décisions budgétaires	Virements de crédits	Budget principal 2024	2 406,00 euros

Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au Préfet pour demander la prolongation de l'attribution de la DSR bourg centre.
- Il informe que Free abandonne le projet d'antenne sur le terrain des Montaurons et par conséquent l'acquisition du terrain.
- L'inauguration du local pour les ados a été fixée au vendredi 25 octobre 2024 à 17h00.

Tour de table :

Monsieur Samuel LECHAT alerte sur le fait que tous les petits frênes qui ont été broyés mais qui sont ancrés dans le parapet le long de la levée de la Loire vont repousser. Monsieur le Maire fait savoir que l'entretien de la levée a été transféré à la communauté d'agglomération, qui a délégué la prestation à une entreprise privée. La DDT n'entretient que les parties les plus dangereuses.

Madame Christine JOUSSELIN informe que la campagne de distribution des comprimés d'iode a été fixée du 15 septembre au 15 octobre 2024. Il faut se déplacer en pharmacie sans justificatif particulier. Une information sera publiée sur facebook.

Madame Sylvie BELLANGER a reçu Madame Isabelle VIDAL, qui recherche une salle pour y donner des cours de yoga. Elle donne déjà des cours à Brain-sur-Allonnes, via une association. La salle des loisirs offre des créneaux en fin de matinée mais il faudrait que l'EVS porte ce projet car l'association Brain Yoga Détente ne peut pas payer la mise à disposition d'une salle. Les 2 premières séances sont gratuites.

Madame Annick JOULIN a récupéré l'argent du tronc de l'église et il y avait de l'huile dedans. Le week-end prochain, fête de la spiruline avec des animations à la spirale des sables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Délibérations du 18 septembre 2024

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
20240918-01	18/09/2024	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024
20240918-02	18/09/2024	Autres domaines de compétence	9.1	Autres domaines de compétence des communes	Demande d'avis sur l'arrêté préfectoral de protection du biotope « Grèves de la Loire »
20240918-03	18/09/2024	Finances locales	7.10.6	Divers - Autres	Participation aux frais de fonctionnement de la Maison France Services
20240918-04	18/09/2024	Commande publique	1.7	Actes spéciaux et divers	Contrat d'assurance groupe
20240918-05	18/09/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de fonds de concours à la communauté



20240918-06	18/09/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	d'agglomération SVL Demande de subvention infrastructures cyclables
20240918-07	18/09/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention fonds vert
20240918-08	18/09/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention au département pour l'extension des vestiaires du stade
20240918-09	18/09/2024	Domaines et compétences par thème	7.5.4	Domaines et compétences par thème - Environnement	Plantations de haies bocagères programme 2024-2025
20240918-10	18/09/2024	Institutions et vie politique	1.6	Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus	Mandat spécial au Maire : Congrès des Maires de France 2024
20240918-11	18/09/2024	Autres domaines de compétence	9.1	Autres domaines de compétence des communes	Charte du restaurant scolaire

Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 ^{ère} adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 ^{ème} adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 ^{ème} adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 ^{ème} adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Eric Conseiller municipal	Absent excusé
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Absente excusée
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

Le secrétaire de séance,

Dominique GOURIER

Le Maire,

Gilles TALLUAU